



P.V. 05 - 2024

CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS

Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024

Sous la présidence de Mme Fabienne Forlani, Présidente.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 30 septembre 2024
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis 2024.11 CC – Budget de la bourse communale pour 2025
6. Communications des Commissions
7. Divers
8. Contre-appel

1. Appel

Il relève la présence de 41 membres. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Approbation du PV du 30 septembre 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité avec la modification demandée par Monsieur le Conseiller, Jonas Fracheboud.

3. Communications du bureau du Conseil

- Le quatrième trimestre 2024 se termine, n'oubliez pas de transmettre vos vacances.
- Monsieur le Conseiller Pascal Clément a donné sa lettre de démission avec effet au 31 décembre 2024.

4. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi :

- Nous avons eu la soirée annuelle des nouveaux citoyens majeurs. Cette année 12 personnes ont été invitées et 3 ont répondu présent. Un bon InterRail leur a été offert.



P.V. 05 - 2024

- La soirée des nouveaux habitants s'est tenue la semaine dernière avec la présence d'une trentaine de personnes. Je tiens à remercier l'équipe de « Daillens c'est nous » pour l'organisation ainsi que les sociétés locales qui ont aussi participé à la soirée.
- La buvette du foot a gagné un prix d'architecture national qui sera remis cette semaine à Zurich. Nous avons un dépassement du crédit prévu et nous reviendrons avec un préavis à ce sujet lors du prochain Conseil communal.
- Nous arrivons à la fin du projet de JVG2. Nous vous donnerons plus de détails sur le financement et sur le bâtiment lors de la prochaine séance.

Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand :

- Le projet JVG2 sera soumis en préavis à la prochaine séance. Nous avons approché une fondation qui rejoindrait ce projet, ce qui nous aiderait au niveau de son financement.

Monsieur le Municipal, Juan-Carlos Hernandez :

- Le problème au sous-sol de l'ancienne laiterie sera réglé à la fin de l'année et la FVJC pourra ensuite effectuer leurs travaux.

Madame la Municipale, Barbara Busigny :

- Il y a eu un Conseil intercommunal extraordinaire de l'ASICOPE le 28 novembre 2024. Vous avez vu dans le préavis du budget une demande de crédit de CHF 316'000.- pour l'achat de mobilier scolaire afin d'équiper une vingtaine de classe. CHF 120'000.- seront financés par un fond de renouvellement du mobilier et il reste CHF 196'000.- à payer. L'ASICOPE va emprunter cette somme aux meilleures conditions possibles. Ceci représente un coût supplémentaire de CHF 80.- par élève mais avec la baisse entre 2025 et 2024 de CHF 343.- par élève, ce montant supplémentaire est acceptable. En cas d'intérêt, l'ancien mobilier peut être récupéré.

Monsieur le Municipal, Claude Herren :

- -

5. Préavis 2024.11 CC – Budget de la bourse communale pour 2025

Le rapporteur de la commission des finances lit le rapport.

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Le budget présenté nous semble meilleur que ceux des années précédentes. Notre marge d'autofinancement bien que négative est bonne et elle aurait été positive si nous avions gardé notre ancien système comptable. La commission des finances avait relevé dans son ancien rapport au moment de la détermination du taux d'imposition que la marge d'autofinancement était suffisante.

Nous observons un tassement des charges intercommunales, une augmentation plus forte de la population par rapport aux précédentes années et si notre budget n'est pas conservateur, il évite les dépenses inutiles.

Le fond Ecobonus explose et il n'est pas tenable à long terme de le conserver en l'état. A cet effet, nous avons revu à la baisse les subventions et ceci en accord avec la commission Ecobonus. Dans le préavis qui vous sera soumis lors de la prochaine séance du Conseil communal, il sera indiqué que ce fond sera exclusivement financé par la taxe sur le kW. La municipalité convoquera la commission Ecobonus dont trois Conseillers communaux font parties et un Conseiller municipal afin de revoir encore à la baisse les subventions pour rester dans le cadre de ces CHF 60'000.-. Il sera aussi précisé qu'une fois ce montant atteint, les subventions seront stoppées.

Monsieur le Conseiller, Joël Pasche : Je suis membre de la commission Ecobonus et je souhaite parler en son nom. Ce fond permet de financer pleins de projets différents que ce soit l'achat d'un abonnement de transport ou, pour donner un exemple personnel, celui du changement des fenêtres et des portes de mes locataires qui grâce à cette démarche ont des charges moins importantes. La commission Ecobonus soutient le projet de financement par la taxe sur le kW consommé afin de conserver un fond qui soit intéressant et bénéfique pour tous les habitants.



Madame la Conseillère, Fanny Poget : La demande augmente ainsi je ne comprends pas pourquoi proposer une réduction du fond Ecobonus. Ce fond est une initiative positive qui vise à faire changer les comportements de la population et de les motiver à être plus respectueux de l'environnement. Cette démarche est pertinente car elle répond à l'engagement fait par la Confédération de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et j'aimerais ajouter comme argument celui de la santé publique. Ce soir nous avons le choix d'accepter de conserver pour une différence de CHF 30'000.- un fond qui est utile et bénéfique à la population et je ne pense pas que ce montant fasse une grande différence sur le budget communal total. En résumé, je suis contre l'amendement proposé par la commission des finances.

Monsieur le Conseiller, Jean-Yves Thévoz : Nous ne voulons pas enlever ce fond mais conserver les proportions qui étaient en vigueur ces 15 dernières années et nous ne souhaitons pas qu'il soit financé d'une autre manière. Je fais partie des personnes qui l'ont créé mais je ne voudrais pas que nous dépensions l'argent que nous n'avons pas.

Madame la Conseillère, Daniela Gaillard : La municipalité avait lancé un programme pour les habitants de Daillens d'achat groupé de panneaux solaires et de pompes à chaleur. A l'avenir, il ne faudrait pas réitérer ce genre de démarche qui inévitablement favorise l'épuisement de ce fond.

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Nous n'allons pas réitérer ces commandes groupées. Ce fond Ecobonus avait été imaginé en division de deux sommes, une moitié pour des projets communaux et l'autre pour la population. Depuis 2017, nous dépensons plus que les CHF 30'000.- de subvention prévues par année. Si nous décidons de ne pas dépasser ce montant en 2025, cela voudrait dire que nous baissions l'offre de ces dernières années. Jusqu'à maintenant la différence était financée par les réserves accumulées lors des premières années de mise en vigueur du fond Ecobonus car la demande était moins forte. Aujourd'hui la municipalité doit réfléchir à un autre moyen de le financer afin de conserver une offre intéressante pour la population.

Monsieur le Conseiller, Ernesto Molina : Quels sont les projets communaux qui ont été financés par le fond Ecobonus ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Il a été utilisé pour financer l'installation de panneaux solaires, des travaux d'efficacité énergétique et il a aussi permis de financer le plan énergie-climat de la commune.

Monsieur le Conseiller, Alexandre Benn : Comment allez-vous financer les projets communaux sans la part des CHF 30'000.- par année prévue dans la répartition actuelle du fond Ecobonus ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Nous le financerons par le budget communal au travers des impôts comme nous le faisons pour les sociétés locales et il existe d'autres fonds pour les bâtiments communaux, par exemple celui du patrimoine administratif ou du patrimoine financier.

Monsieur le Conseiller, Michel Lugeon demande de voter à bulletin secret, ce qui est accepté par le Conseil.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani clôt la discussion et elle demande aux Conseillers s'ils acceptent l'amendement proposé par la commission des finances ?

- L'amendement est rejeté avec 22 voix contre et 19 voix pour.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani lit les conclusions du préavis Municipal et demande au Conseil s'il accepte le préavis 2024.11 CC.

- Le préavis est adopté à la majorité et une abstention.



6. Communications des commissions

-

7. Divers

Monsieur le Conseiller, Hugo Thonney : Quels sont les travaux qui ont été faits pour la laiterie ?

- Monsieur le Municipal, Juan-Carlos Hernandez : Il y a des travaux d'assainissement des murs qui sont en cours avec la pose de plaques isolantes et de déshumidificateurs.

Monsieur le Conseiller, Michel Lugeon : Je remarque qu'il y avait un de ces derniers jours entre 60 et 70 voitures au terrain de foot. Comment allez-vous faire lorsqu'il y aura plus d'affluence ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Actuellement notre terrain de foot accueille plus d'entraînements et de matchs car celui de Penthaz n'est toujours pas praticable. En cas de besoin, il y a la possibilité de se parquer dans l'herbe et je précise que nous avons plus de place que ce qui est autorisé selon les normes VSS. Des éléments devront être discutés avec le FC Venoge au niveau d'incivilités et les jours où il y aura des matchs à forte affluence nous regarderons avec eux les solutions possibles. A noter que le terrain devrait être moins utilisé l'année prochaine.

Madame Laurence Delacuisine : Est-ce que le bus PPDL passe par le centre de tri et est-ce que ce nouvel arrêt est financé par la Poste ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Nous avons un accord avec la Poste qui nous permet de faire baisser les frais du bus PPDL. Nous sommes en réflexion pour avoir le passage à la demande.

Madame Laurence Delacuisine : Les bus postaux sont bondés, est-ce qu'une solution est en réflexion afin d'améliorer la situation ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Il y aura plus de courses dès le nouvel horaire qui seront utilisées par les écoliers. La municipalité a écrit à CarPostal qui a répondu que les bus ont une capacité de 70 personnes et qu'en moyenne, il n'y a jamais plus de 55 personnes. En conclusion, aucune mesure ne sera prise.

Monsieur Conseiller, Jean-Yves Thévoz : Les membres de la commission de salubrité n'ont pas été contacté depuis longtemps par la municipalité.

- Monsieur le Municipal, Juan-Carlos Hernandez : Ils sont sollicités chaque année mais sur certains gros chantiers, nous faisons directement appel au STI.



P.V. 05 - 2024

Monsieur le Conseiller, Pascal Clément : Je souhaite vous lire avec émotion un petit texte à la suite de l'annonce de mon départ de la commune.

- A la suite de sa lecture, les membres du Conseil communal ainsi que de la Municipalité le remercie par applaudissements.

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Je souhaite vous faire part de mes bons vœux de fin d'année. La législature arrive gentiment à sa fin mais de jolis projets sont encore en vue. Pour vous remercier et fêter cette fin d'année, nous vous invitons à la Balance.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani : Je vous souhaite de belles fêtes et une excellente année 2025.

8. Contre appel

41 membres répondent au contre-appel.

La séance est levée à 20h13

La Présidente

La Secrétaire